



conflit avec la société : prise d'acte

Par **Guillb**, le **10/06/2019** à **14:51**

Bonjour, j'entretiens une relation larvée depuis des années avec mon employeur avec qui je rencontre des difficultés à dialoguer pour des questions d'ordre administratif et moral. Le 15 juin 2018, j'ai fini par tomber malade agacé par cet acharnement de vouloir continuellement me nuire. J'ai subi pendant toutes ces années périodiquement des menaces verbales, des intimidations, des brimades, sans formations professionnelles nécessaires en fonction de l'entreprise, aucune réunion d'aptitude annuelle n'est faite, des difficultés à obtenir en temps et en heure mes salaires, mes fiches de payes et attestation de salaire en cas de maladie longue pour la CPAM afin d'obtenir mes droits sociaux dont la société XXXXX XXXXXXXXXXXX me prive systématiquement et de manière répéter. Aujourd'hui, il m'est impossible de me revendre sur le marché du travail car je n'ai acquis aucune compétence. Le sentiment de n'avoir jamais évolué professionnellement tant qu'il ne fond que de me rabaisser sur la nature de ma fonction dans la société.

À ce jour, je n'ai pas pu trouver d'avocat pour me défendre tant qu'il est difficile psychologiquement de s'en sortir avec tout ce désordre moral et sans argent et les dîtes qui s'accumule cela me provoque des angoisses difficiles à gérer au quotidien qui résulte une souffrance au travail ingérable au présent et à l'avenir. J'ai avec moi un dossier complet de mes nombreuses réclamations écrites par mails et courriers recommandés avec accusé de réception. J'ai le sentiment de n'avoir jamais été pris au sérieux et avec toutes ces portes qui se ferme les unes après les autres.

Aujourd'hui, mes papiers sont à jour et j'ai pu récupérer mes IJSS qui m'ont été privé pendant des mois et à plusieurs reprises. Ce qui m'a provoqué des frais bancaire non sollicité. Dans quelques semaines mes IJSS ne me seront plus versées car d'après le médecin conseil de la CPAM estiment qu'il ne s'agit plus d'un problème en rapport avec une maladie bien que je souffre encore actuellement d'angoisse et de pensée négative à l'égard de ce qui m'attend dans cette entreprise au retour.

Cette souffrance au travail est comme ça depuis des années et j'ai vraiment du mal à m'en remettre. Car je pense qu'il s'agit même avec tout ce passif que je prouve par le biais de documents signer du manquement dû aux obligations de l'employeur. Je considère tout ceci comme du harcèlement moral suffisamment grave. Cela m'empêche également de poursuivre le contrat car je n'ai pas confiance : tant que sur la sécurité de ma santé dans cette société et dans mon rapport professionnel agavé qui pourrait m'être vengé à avenir dans cette entreprise. Je suis suivi par un psychiatre et une psychologue du travail avec qui j'ai essayé de trouver des solutions afin de quitter cette entreprise qui souhaite me détruire aussi bien sur le plan professionnel et social. La rupture conventionnelle n'est pas envisageable pour eux, ni de me licencier, ni pour un licenciement pour une inaptitude au poste tant que le médecin du travail n'est pas du côté des salariés. Il ne me reste la solution de l'abandon de poste par la

prise d'acte : ce que me conseil mon psychologue du travail. J'ai déjà commencé à rechercher un autre travail puisque je n'ai que cette solution proposée et conseillée. J'ai bientôt des entretiens et le désir de vouloir partir serin. Je ne souhaite pas forcément les mètres au prud'homme sauf si j'ai beaucoup de chance de gagner en fonction de ce que vous m'aurez conseillé de faire mais mon but étant de trouver un nouveau travail et ne plus jamais entendre parler d'eux. La seule chose que je souhaite savoir si ce sont eux qui estiment être victime et ainsi me conduire au tribunal pour cette prise d'acte. C'est de savoir si les éléments qui constituent mon dossier sont suffisamment grave afin de gagner en cas de convocation.

Je vous remercie beaucoup pour vos lectures à l'étude de mon dossier afin de me dire si sa en vos les peines d'être défendu.